



# COMPTE RENDU

## Conseil Communautaire du jeudi 29 février 2024

### 20h00 – Salle socio-culturelle

### FRESNES EN WOEVRE

**Date de convocation du Conseil Communautaire :** 21 février 2024

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

**Etaient présents (40) :** MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.

Jacqui KLEIN, suppléant (P) ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Martine WINGER-GALTIÉ ; Jean-Paul BOLOT ; Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Michel MAZZOLA ; Alain LABISSY ; Jean-François NOTTEZ (P) ; Éric PARANT (P) ; Christine FRIZON ; Roger FABE ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND ; Christelle ALEXANDRE ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Michel DOLADILLE ; Audrey OLLINGER ; Anne CORCELLUT ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Henri HUYNEN ; Yves BRIZION ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Frédéric THIRY ; Rémy MICHEL ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE ; Stéphanie PERIN ; Olivier LADOUCETTE.

**Absents ayant donné pouvoir (4) :** Franck LEGRAND à Éric PARANT ; Jean-Luc PIERRE à Jacqui KLEIN ; Sylvie STRAUSS à Jean-François NOTTEZ ; Marie-Astrid STRAUSS à Jérôme STEIN.

**Absents excusés (3) :** Alain BRIZION, Samuel BORTOT, Laurent JOYEUX,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de Communauté.

M. Xavier PIERSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 05/12/2023**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- **Délibération n°20240229-001 : Débat d'Orientations Budgétaires**

**Monsieur le Président propose à l'assemblée la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires.**

Renouvellement du parc informatique des écoles maternelle et primaire de Fresnes en Woëvre, la bibliothèque et la Maison France Services

Le parc informatique des écoles est vieillissant. L'ensemble a été investi en 2015 lors de l'opération « plan numérique ». Désormais face à la vétusté des ordinateurs et des TBI « Tableau Blanc Interactif », il convient de mettre en place un programme d'investissement permettant leur remplacement échelonné sur plusieurs années. Il est ajouté le vieillissement de l'ordinateur de la bibliothèque ainsi que les 3 ordinateurs de la Maison France Services.

2025	2026	2027
5 classes	5 classes + Maison France Services	5 classes
20 000 € HT	25 000 € HT	20 000 € HT

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 10 000 € au budget 2024 afin d'anticiper des pannes ou investissements informatiques urgentes au cours de l'année ce qui est validé par l'assemblée.

Mickael ADAM explique que le programme d'investissement visant à remplacer le parc informatique des écoles maternelle et élémentaire, n'est pas la priorité cette année et propose de décaler l'opération au profit d'autres investissements plus urgents tels que la voirie.

Rénovation des gymnases – Budget Vert – Transition énergétique  
Programme porté par la Région Grand Est

2024	Diagnostiques énergétiques de tous les bâtiments réalisés par le recrutement d'un diagnostiqueur certifié – subventionnés à 60 % (REGION)
2024	Recrutement d'un AMO pour la rénovation des gymnases
Estimation du projet	50 000 € HT
2025	Dépôt des dossiers de subvention et lancement du marché
2026	Démarrage des travaux sur les gymnases

Aménagement d'un club-house pour l'association de football

Algeco : Container parallélépipédique préfabriqué en tôle et polyuréthane, transportable et aménageable, destiné à la création de locaux extérieurs.

2024	Dépose d'un permis de construire pour l'aménagement d'un Algeco destiné au club de football
2024	Lancement de la phase travaux après acceptation du permis de construire
Estimation du projet	Environ 35 000 € HT sur la totalité du projet En 2024 – coût de l'architecte 5 000 € HT

Réparation de la rambarde du stade officiel de Football et achat de deux abris en bordure de terrain  
Stade de football à Hannonville sous les Côtes

2024	Achat de 2 abris (Financement 40 à 60 % de la région Grand Est)
Estimation des achats	8 000 €
2025	Démarrage des travaux de la rambarde
Estimation des travaux	35 000 HT

**Didier ALEXANDRE** explique le Président de VHF a apporté quelques précisions concernant les investissements demandés pour le club de football. La rambarde du stade de Hannonville n'est pas un investissement prioritaire cette année. Les 2 abris et le club-house sont les investissements privilégiés pour 2024.  
**Didier ALEXANDRE** propose de décaler la rambarde à 2025 ce qui est accepté par l'assemblée.

Crépi Maison France Services

2024	Réfection du mur de la Maison France Services – 16 rue des Eparges à Fresnes en Woëvre 6 711,31 € Réfection crépi atelier des Chantiers des Côtes – 12 373,46 € HT
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Didier ALEXANDRE précise que le crépi du bâtiment de la Maison France Services et de l'atelier des Chantiers des Côtes est prêt à tomber en raison des nombreuses infiltrations. Il précise que la Codecom a investi dans la construction et la réhabilitation de nombreux bâtiments et qu'il faut désormais les entretenir.**

Station de lavage – ZA Rue de Verdun – Fresnes en Woëvre

2024	Eventuels travaux pour la récupération des eaux usées liée à l'installation de la station de lavage Permis déposé
Estimation des travaux	10 000 € HT

Michel DOLADILLE explique que les travaux seront finalement réduits car les fourreaux sous terrain ne passent pas à l'endroit où doit être installée la station de lavage, et précise qu'il restera les travaux d'assainissement ainsi que la fosse séparatrice des eaux usées.

Martine GALTIE-WINGER informe que le permis de construire de la station de lavage est revenu du service instructeur afin de demander des précisions sur l'assainissement.

Base de loisirs

2024	Achat de mobilier pour le restaurant (tables, chaises ..)
Estimation des achats	15 000 € HT (Fonds LEADER PETR)

Jean-François MANGIN explique la nécessité de s'équiper en mobilier de manière pérenne pour le restaurant de la base de loisirs. Aussi il ajoute que le snack situé devant l'accueil de la base va être aménager afin de le rendre plus agréable et attractif. La base de loisirs se lance dans une centrale d'achat nommé « CEDRE » afin d'optimiser la hausse des coûts de fonctionnement.

Claude JAMIN demande s'il y a un repreneur éventuel pour la base de loisirs. Jean-François MANGIN annonce une reprise du restaurant au 01 juin, tout en précisant que les années précédentes, le restaurant n'ouvrirait jamais avant début mai.

Aménagement d'une nouvelle déchetterie (BUDGET ANNEXE OM)

2024/2025	Dépôt dossier DETR pour aménagement déchetterie 14.85 % - 150 000 € de DETR + 125 000 € de la REGION ADEME FUCLEM 16 200 €
Fin 2024 début 2025	Commencement des travaux
Estimation du projet	841 490 € HT – reste à charge CodeCom 552 942,81 € HT
Coût en 2024	40 000 € de Maitrise d'Œuvre

**Dominique MOUSSA** indique que la phase administrative de la mise en conformité du PLU de Fresnes en Woëvre s'est allongée et retardera le lancement du marché.  
**Didier ALEXANDRE** précise que l'emprunt qui financera la future déchetterie sera remboursé sur le budget annexe des Ordures Ménagères et qu'il conviendra de l'équilibrer par une probable augmentation des redevances. Cela représenterait environ 20 à 30 € par foyer.  
**Jérôme STEIN** informe que le Conseil Départemental finance à hauteur de 50 % les études sur les démarches innovante et expérimentale (ressourcerie).

Programme Voirie

2024	Programme voirie
Estimation	100 000 € HT

Initialement le rapport d'orientation budgétaire prévoyait 50 000 € HT de programme d'investissement pour la voirie communautaire à cela s'ajoute 50 000 € HT d'entretien des nids de poule.

Alain LAMBERT informe l'assemblée que la route Pintheville-Hennemont est dangereuse.  
 Michel MARCHAND répond que la Communauté de Communes a investi dans des panneaux de signalisation afin d'informer les usagers des tronçons dangereux dans un premier temps.  
 Les élus se questionnent sur la position de la Communauté de Communes face à sa compétence voirie et des travaux qu'elle envisage d'entreprendre.  
 Michel MAZOLLA précise que la route Doncourt-Hannonville est détériorée et dangereuse.  
 Michel MARCHAND indique que de nombreux poids lourds passent sur cette route alors qu'elle est interdite au-dessous d'un certain tonnage d'où la dégradation de la chaussée.  
 Jérôme STEIN demande de chiffrer les routes prioritaires et précise qu'il ne faut pas lésiner sur la sécurité.  
 Michel DOLADILLE répond qu'un cabinet d'étude a réalisé un diagnostic chiffré et que le montant des travaux de l'ensemble des routes communautaires s'élevait à près de 8 millions d'euros il y a deux ans. Dans la même étude, les axes prioritaires ont déjà été définis.  
 Jean-Paul BOLOT, Arnaud LECLAIR et Stéphanie PERIN, demandent que le classement des routes soient revus lors de la prochaine commission voirie.  
 Eric PARANT et Raphaël MARCHITTI soulignent un problème de civisme de la population face à la dégradation des routes.

Une enveloppe de 100 000 € HT est allouée à un programme voirie et sera inscrite au BP 2024.

RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT  
 (BUDGET ANNEXE ZAE)

Vente parcelles de la ZAE de VILLE EN WOEVRE	90 000 €
----------------------------------------------	----------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

VU la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

**CONSIDERANT** que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**CONSIDERANT** que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,

**CONSIDERANT** que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- ⋮
- **PRENDRE ACTE** que le débat d'orientation budgétaire 2024 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget général et ses budgets annexes,
  - **DEMANDER** à Monsieur le Président de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies,
  - **AUTORISER** le Président à signer toute pièce relative à cette décision.
- **Délibération n°20240229-002 : Renouvellement adhésion ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement)**

**Monsieur le Président propose à l'assemblée le renouvellement de l'adhésion à l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement).**

L'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) est une association de loi 1901, composée exclusivement de collectivités en charge de la gestion des déchets, de l'eau et/ou de l'assainissement

L'ASCOMADE s'est donnée comme mission de faciliter les échanges de connaissances, de savoir-faire, et le partage d'expériences pour permettre à chaque collectivité de gagner en efficacité.

Depuis 30 ans, l'ASCOMADE accompagne les collectivités, en menant notamment une veille technique et juridique sur les problématiques liées à leurs compétences.

Historiquement franc-comtoise, l'association s'est ouverte aux autres territoires, et poursuit sa dynamique de développement vers le Nord-Est (régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté).

Avec 144 collectivités adhérentes à ce jour, l'ASCOMADE est aujourd'hui un véritable réseau d'échanges, au service de ses collectivités pour les accompagner dans leurs missions de gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

Jean-François MANGIN explique que dans le cadre du transfert de l'eau et de l'assainissement prévu en 2026, il est préférable de se faire aider par des organismes compétents.

**DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- **AUTORISER le Président à signer toutes les pièces utiles et relatives à l'adhésion à l'ASCOMADE.**
  
- **Délibération n°20240229-003 : Décision modificative n°4 Budget général – exercice 2023**

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'emploi des crédits pour dépenses imprévues,

Vu le Budget primitif voté le 13 avril 2023

Considérant que les crédits pour dépenses imprévues étant destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du Conseil Communautaire pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues,

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 011 « Charges à caractère générale » : + 100 000 €

Considérant que le chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement est crédité de 165 460,78 € au budget principal exercice 2023,

Considérant, que 19 factures de la société EDF n'ont pas été mandatées mais ont fait l'objet d'un prélèvement automatique sur le compte BDF du SGC de VERDUN, il convient de régulariser les écritures sur l'année 2023 au compte 60612.

Considérant la nécessité d'effectuer les virements tels que présentés ci-après depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » budget 15000 – Budget général :

022 dépenses imprévues – 100 000 €

011 Charges à caractère générale 60612 Energies : + 100 000 €

Ces virements de crédits seront portés à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

**DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- **ACCEPTER la décision modificative n°4 du budget général sur l'exercice 2023,**
  
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces utiles et relatives à la décision modificative n°4 du budget général**

• **Délibération n°20240229-004 : Admission en non-valeur budget général et Ordures Ménagères**

Monsieur le Président expose que Monsieur le Comptable Public du SGC de VERDUN a transmis un état de produits en non-valeur au Conseil Communautaire et une liste de créances éteintes pour décision d'admission en non-valeur dans le budget Général et le Budget Ordures Ménagères.

Pour mémoire il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences pour le recouvrement des créances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de surendettement présenté par le Comptable Public,

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable Public,

Il convient d'admettre en non-valeur les produits suivants pour le budget général :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant
2011	R-91-1	165,75 €
2019	T-1249	83,60 €
2023	T-946	0,60 €
		249,95 €

Il convient d'admettre en non-valeur les produits suivants pour le budget Ordures Ménagères :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant
2017	T-4468	60,00 €
2017	T-2239	78,00 €
2009	R-44-1501	7,94 €
2009	R-137-1507	51,50 €
2017	T-2361	64,00 €
2017	T-4923	40,00 €
2016	T-1173	64,19 €
2017	T-5321	74,64 €
2021	T-6213	0,68 €
		440,95 €

**DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- **ADMETTRE en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes mentionnées ci-dessus pour un montant de 249,95 € pour le budget général et de 440,95 € pour le budget Ordures Ménagères ;**

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget général de l'exercice 2024 et au budget Ordures Ménagères 2024, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;
  - **CHARGER** Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Délibération n°20240229-005 : Appel à projet du Conseil Départemental 55 pour l'achat de composteurs individuels**

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de répondre à un appel à projet du Département 55 pour l'acquisition de 100 composteurs individuels (avec le matériel associé) à destination des riverains, investissement à hauteur de 6 515,00 € HT.**

Dans le cadre de ce projet, Le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse) propose l'intervention d'un maître composteur afin d'animer des réunions en soirée auprès des habitants du Territoire de Fresnes en Woëvre.

La thématique abordée de ces réunions sera le compostage avec des discussions autour des solutions pratiques de réductions des déchets vert (paillage, mulching, anticipation des besoins d'entretien des plantes sélectionnées).

**Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :**

TYPE	MONTANT HT (€)	MONTANT TTC (€)
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRISE D'ŒUVRE		
TRAVAUX		
ETUDE		
MATERIEL	6 515,00 €	7 818,00 €
AUTRES (dont mesures d'accompagnement)		
<b>TOTAL</b>	6 515,00 €	7 818,00 €

## Plan de financement :

Financier	Taux de financement	Montant attendu (€)
AUTOFINANCEMENT	24,15 %	1 507,50 €
DEPARTEMENT DE LA MEUSE	50 %	3 257,50 €
ADEME	0 %	0 €
AUTRES : VENTE DES COMPOSTEURS	25,85 %	1 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>6 515,00 €</b>

Une erreur s'est glissée dans le tableau du plan de financement présenté le 29 février 2024, ainsi que dans le coût prévisionnel car les frais de la livraison ont été intégrés à tort. C'est pourquoi le montant du projet est amoindri passant de 6 770 € HT à 6 515 € HT.

### DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)

- **VALIDER** le projet de réunion de sensibilisation du compostage ;
- **NE PAS MODIFIER** les tarifs appliqués du matériel facturé aux usagers et de le fixer comme suit :
  - Composteur de 400 litres (usage domestique) : 15 €
  - Composteur de 600 Litres (usage domestique) : 20 €
- **SOLLICITER** l'aide du Département pour l'achat de composteurs à hauteur de 50% au Département 55, soit 3 257,50 € HT ;
- **AUTORISER** le Président à signer toutes pièces utiles relatives à ce dossier.

### Délibération n°20240229-006 : Résiliation SPL-XDEMAT

Monsieur le Président propose à l'assemblée de résilier les actions auprès de la société SPL-XDEMAT,

Considérant que le pack de dématérialisation souscrit le 08 juin 2022 n'est pas adapté à l'organisation actuelle de la Communauté de Communes,

**CONSIDERANT** que le pack de dématérialisation fait office de doublon car la Communauté de Communes possédait déjà un outil similaire adapté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

VU le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

VU la circulaire du 29 avril 2011 relative au régime juridique des sociétés publiques locales (SPL) ;

VU le Code de la commande publique et plus particulièrement, ses articles L.2511-1 et suivants afférents aux quasi-régies,

VU les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique locale SPL-Xdemat ;

VU la délibération du 08 juin 2022 du Conseil Communautaire actant l'adhésion à la Société publique locale SPL-Xdemat

**DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- **RESILIER les souscriptions effectuées auprès de la Société SPL X-DEMAT et auprès du Département de la Meuse,**
- **VENDRE les actions à hauteur de 15,50 € au département de la Meuse**
- **SIGNER la résiliation de l'abonnement annuel de la Société SPL X-DEMAT à compter de l'année 2024,**
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces utiles relatives à ce dossier.**
- **Délibération n°20240229-007 : **Diagnostics Énergétiques des Bâtiments et Programmes de réhabilitation****

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2007 relatif à l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics en France métropolitaine ;

VU décret n° 2020-1610 du 17 décembre 2020 relatif à la durée de validité des diagnostics de performance énergétique fixant au 31 décembre 2022 la durée de validité des diagnostics réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes d'agir en faveur de la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs des bâtiments et des équipements intercommunaux ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes d'établir un programme pluriannuel des investissements à réaliser sur son patrimoine et, notamment, sur les gymnases intercommunaux ;

**CONSIDÉRANT** la fin de la validité des diagnostics énergétiques réalisés sur les bâtiments communautaires au mois de septembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de mobiliser des aides financières de la Région Grand Est et de l'ADEME dans le cadre du programme Climaxion et, le cas échéant, des Fonds Structurels Européens ;

**DECISIONS à l'unanimité : (40 voix pour + 4 pouvoirs pour – 44 voix délibératives)**

- **APPROUVER** la réalisation d'une opération de **Diagnostics Énergétiques** sur l'ensemble du **patrimoine immobilier intercommunal** ;
- **APPROUVER** la réalisation d'études approfondies sur une partie du parc immobilier ;
- **APPROUVER** le recours à une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** chargée de conseiller la collectivité et de coordonner les études en vue d'établir un programme de rénovation des gymnases intercommunaux ;
- **AUTORISER** le président à solliciter les subventions du programme Climaxion et des Fonds Européens ;
- **AUTORISER** le Président à signer toutes pièces utiles relatives à ce dossier.

.....

Le Président évoque en fin d'Assemblée Générale, un projet portant sur une opération d'autoconsommation collective avec une construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Afin de respecter les dispositions légales de la tenue des Conseils Communautaires, ce point sera inscrit à la prochaine assemblée générale du 04 avril 2024 avec un rapport détaillé et chiffré.

Aucune délibération n'a été prise pour ce projet lors de l'Assemblée Générale du 29 février 2024 afin de respecter le droit à l'information des conseillers communautaires.

Clôture de séance